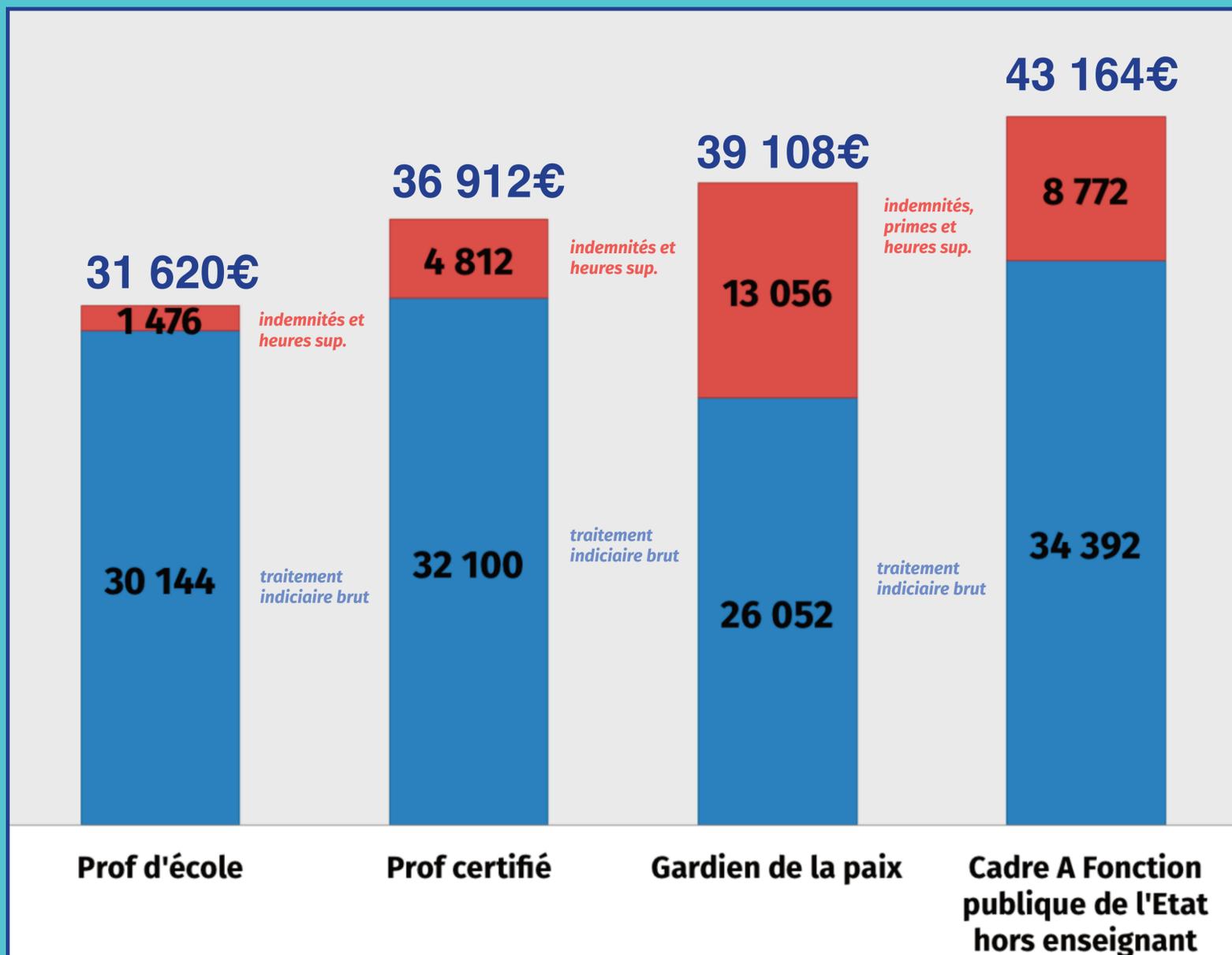


INÉGALITÉS SALARIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE



Entre les PE et les certifiés, pourtant sur la même grille, les différences de traitement s'expliquent pour 1/3 par les indemnités, 1/3 par les heures supplémentaires et 1/3 lié aux carrières (ex-instits devenus PE, âge de départ en retraite et accès à la hors-classe).

Dans la fonction publique d'Etat, la part des primes et indemnités dans les rémunérations atteint 20%.

Des catégories B, comme les gardiens de la paix, peuvent ainsi dépasser le niveau des enseignants. Pour autant leurs primes et indemnités ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension de retraite.

LES PROFS D'ÉCOLE EN QUEUE DE PELOTON

